



**SYNDICAT FO – DGFIP
SECTION DU GERS**

COMPTE RENDU CTPL DU 14/09/09

ORDRE DU JOUR :

1. Transfert de la commune de Cézan de la Trésorerie de Jegun à la Trésorerie de Fleurance .

Cette commune de 156 habitants appartient au canton de Fleurance . Son activité est d'environ 200 mandats et 80 titres. Les élus, le préfet et l'Inspecteur Général des Finances sont favorables à ce rattachement.

*Vote : OS et Administration **pour à l'unanimité.***

2. Changement des horaires d'ouverture au public de divers postes.

Les trésoreries de Plaisance, Lombez, Gimont, Saramon et Mauvezin demandent la fermeture au public d'une demi-journée de plus. Ces postes seront donc fermés 2 demi-journées au public. En outre, la trésorerie de Mauvezin demande la mise en place des horaires variables.

*Vote : Administration, FO et SUD **pour**, CGT **abstention***

3. Questions diverses :

L'Administration nous fait part de diverses mesures prévues en cas de pandémie grippale. Un plan local de prévention a été transmis à la DGFIP. Il définit les missions prioritaires (en particulier la dépense publique). Les degrés du risque sont quantifiés selon une échelle. Le Trésorier Payeur Général se réserve le droit de fermer les postes au public en cas de nécessité. Sur ce sujet, vous trouverez ci-joint le compte rendu FO DGFIP du groupe de travail national du 7 septembre.

L'Administration nous précise que 12 départements de plus passeront en Direction Locale Unique. Les DLU doivent être en place fin 2011. Trois pôles, la Gestion Publique, le pôle Fiscalité et celui des Fonctions Transverses

(Ressources humaines, budget logistique et informatique.) seront sous les ordres de l'Administrateur des Finances Publiques (TPG ou DSF),

Les représentants FO en CTPL :

L

Christian HOURIEZ , Fabienne LANOUGADERE, Natalie DELPECH .

Pandémie grippale - GT du 7 septembre 2009

Une réunion sur la pandémie grippale s'est tenue lundi 7 septembre 2009 sous la présidence de M. RAMBAL, Directeur adjoint au Directeur Général.

Cela a été l'occasion de revenir sur les divers courriers adressés par le Syndicat tant sur le recensement des coordonnées personnelles des agents que des derniers propos du Ministre repris par la Presse.

Tout d'abord, M. RAMBAL a souligné qu'il souhaitait associer toutes les O.S. au fur et à mesure de l'évolution des phases d'alerte de cette pandémie. Ainsi tous les projets de note de service et instructions seront adressés pour avis et des réunions pourront être convoquées en urgence.

Rappelant qu'il relevait de la responsabilité de l'employeur de mettre en œuvre les mesures de prévention, il a indiqué qu'une note de la DGFIP serait rapidement mise à disposition du réseau sur la base de la circulaire Fonction publique du 26 août 2009 jointe en annexe.

Le Syndicat a indiqué, que sur un sujet grave de santé publique comme celui-ci, il ne souhaitait pas polémiquer. Cependant, il n'entendait pas que les mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre cette épidémie servent de laboratoire à de futures évolutions de l'organisation du travail. Par ailleurs, il s'est à nouveau étonné des maladroites de la communication gouvernementale sur les fonctionnaires indispensables.

M. RAMBAL est revenu sur l'ensemble des points :

- Collecte des données personnelles : elles se feront conformément aux dispositions de la CNIL et sur la base du volontariat des agents. Ces données seront ensuite détruites lors de la fin de la pandémie et les représentants locaux du personnel en seront officiellement informés. Cette collecte a pour but d'informer les agents.
- Télétravail : pour la Direction Générale, il n'est pas question de mettre en place le télétravail à domicile. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité évidente, aucune application ne sera disponible à partir des ordinateurs personnels des agents, de même qu'aucun dossier ne sera transféré par messagerie. Seule exception : les agents exerçant habituellement leurs missions à l'extérieur des structures administratives et qui disposent de PC portables comportant différentes applications (Contrôle fiscal, etc...).
- Agents invités à rester chez eux par l'Administration : ils seront en autorisation d'absence mais resteront à disposition de l'Administration (d'où la nécessité de pouvoir les joindre par tous moyens).
- Accueil du public : l'accueil du public sera maintenu, mais l'Administration communiquera pour privilégier les échanges dématérialisés.
- Recrutement et formation : En cas d'accélération de la pandémie, plus aucun concours ne sera organisé. Les stagiaires en école pourraient être renvoyés chez eux.
- Une note de portée générale invitant les personnels souffrant d'une affection chronique susceptible d'être aggravée en cas de contamination à prendre l'attache des médecins de prévention sera diffusée.